



IronPly.

Post Office Box 19065 • Greensboro, North Carolina 27419
Telephone 336.299.7755 • Facsimile 336.299.4050
www.PatriotTimber.com

IronPly. EXPRESS LIMITED WARRANTY

IronPly. GARANTIE FORMELLE LIMITÉE

Patriot Timber Products, Inc. garantit explicitement les panneaux de sous-couche IronPly. Premium Underlayment ("IronPly."), pour la durée de vie du plancher d'origine lorsqu'utilisés en applications résidentielles comme sous-couche de revêtement de sol résilient, de tuiles de vinyle, de tapis, de revêtement de sol d'ingénierie et de plancher de bois installés conformément aux directives d'installation de Patriot Timber Products, Inc. et conformément aux directives du fabricant de revêtement de sol, (1) contre le délaminage; (2) contre la présence d'espaces vides, de chevauchements et la déformation du contreplaqué qui nuirait à l'utilisation de la surface finie; et (3) que le produit ne sera pas seul à l'origine d'une "décoloration" du revêtement de sol surjacent. La garantie de Patriot Timber Products, Inc. ne s'applique pas aux produits mal utilisés ou mal installés, ou qui ont fait l'objet de négligence, d'un accident, d'un incendie, d'une inondation (naturelle ou causée par un problème de plomberie) ou d'une catastrophe naturelle. La présente garantie est entièrement annulée si quiconque tente de modifier, d'ajuster, d'enlever ou de réparer le produit sans en avoir reçu la permission explicite et écrite de Patriot Timber Products, Inc. La présente garantie n'est pas transférable et couvre uniquement l'utilisation d'origine.

LIMITE DES RECOURS

Le seul recours dans le cas d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou de toute autre réclamation se limite, au choix de Patriot Timber Products, Inc., à la réparation ou au remplacement des matériaux supposés défectueux; au moins coûteux du remboursement complet des matériaux bruts non utilisés comme sous-couche ou du coût en gros raisonnable des matériaux et de la main-d'œuvre entraînés par la réparation de la violation alléguée; ou au coût en gros du remplacement du sol d'origine basé sur l'utilisation desdits matériaux. En aucun cas Patriot Timber Products, Inc. ne peut être tenue responsable de tout dommage accessoire ou indirect y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, la perte d'utilisation, les dommages-intérêts punitifs, les coûts et les honoraires d'avocat.

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES

Il n'existe aucune garantie implicite ou explicite autre que celle contenue dans le présent document, PAR LA PRÉSENTE, PATRIOT TIMBER PRODUCTS, INC. DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE TACITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET LA GARANTIE TACITE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

AVIS À PATRIOT TIMBER PRODUCTS, INC.

Il faut informer Patriot Timber Products, Inc. de toute réclamation le plus rapidement possible après la découverte du problème et accorder le droit au personnel autorisé de l'entreprise d'inspecter la réclamation dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de réclamation, selon le processus décrit ci-après. Manquer de présenter une réclamation dans un délai opportun ou d'accorder le droit d'inspecter les matériaux annule toutes les garanties et toutes les obligations de Patriot Timber Products, Inc. Le fait que Patriot Timber Products, Inc n'ait pas inspecté les matériaux dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de réclamation n'autorise pas l'acheteur à procéder ou à tenter de procéder à des réparations ou à des modifications des matériaux. Toutes les réclamations seront traitées selon les lois de l'état de la Caroline du Nord et exclusivement selon ses choix de loi applicables.

Avis de réclamation – L'avis de réclamation doit être transmis par écrit à Patriot Timber Products, Inc. par la poste, à "Patriot Timber Products, Inc., Attn: Claims, Post Office Box 19065, Greensboro, North Carolina 27419" ou par courriel, à **CR@PatriotTimber.com.** Cet avis doit comporter le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du consommateur, la date et preuve d'achat, l'emplacement du produit ainsi qu'une description du défaut allégué.

DIVISIBILITÉ

Les articles précédents, ainsi que chacune des clauses de ces articles, sont divisibles. Advenant que, pour quelque raison que ce soit, un article ou une clause soit déclaré inexécutable ou nul, tous les autres articles et toutes les autres clauses demeureront en vigueur.